

AUX CHEMINOTS

CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 21 octobre 2025

SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DES PARCOURS PROFESIONNELS

LA CGT S'OPPOSE À L'INSÉCURITÉ SOCIALE!

Plusieurs mois de
discussions sur le volet
« sécurisation de l'emploi et
des parcours
professionnels » de la
branche ferroviaire ont
conduit à la proposition par
le patronat (UTPF) de 3
accords aux conséquences
dévastatrices.

Certaines organisations syndicales ont d'ores et déjà validé le projet en apposant leur signature.

La CGT a fait valoir son droit s'opposition à ces accords et exige un nouveau Statut pour tous les cheminots. Jamais les attaques n'ont été aussi brutales, contre les droits ainsi que les garanties collectives et individuelles des cheminots de la branche.

Face à ces offensives patronales, la CGT refuse de placer les cheminots sur le « reculoir ».

NON A UN ACCORD « INAPTITUDE SECURITE » ACCELERATEUR DE LICENCIEMENTS

Cet accord met en danger les droits fondamentaux des cheminots et menace la sécurité de l'ensemble du secteur ferroviaire.

Il appuie l'absence de garantie quant au maintien du salaire pour les cheminots qui accomplissent des tâches de sécurité autres que celles de conducteur, lorsqu'ils sont jugés inaptes sécurité.

Les indemnités temporaires prévues pour les conducteurs en situation d'inaptitude sécurité provisoire se révèlent nettement inférieures à ce qui existe aujourd'hui pour la majorité d'entre eux, ce qui laisse présager d'un nivellement par le bas.

Aucune mesure réelle de prévention n'est reprise.

L'obligation de reclassement qui relève de la responsabilité de l'employeur, est transférée à France Travail pour la recherche d'emploi.

Loin de protéger les cheminots il accélère les licenciements en facilitant des procédures rapides sans attendre l'épuisement des recours devant la Commission Ferroviaire d'Aptitude (CFA).

Ainsi il prévoit une procédure simplifiée en 4 semaines alors même que le délai moyen de recours est de plusieurs mois.

Pourtant 2 organisations syndicales l'ont validé sans réserve. La CGT s'y oppose.

NON A UN ACCORD FORMATION QUI LAISSE SUR LE CARREAU LES CHEMINOTS!

L'accord permet aux employeurs de détourner les financements de la formation et de restreindre nos droits. Il met la formation au service des restructurations et des suppressions d'emplois.

Les employeurs sont seuls à décider des formations, de leurs conditions d'accès et des cheminots qui peuvent y accéder.



L'accord prévoit une revalorisation supra légale de 10 % de la rémunération des apprentis sur des métiers visés par les employeurs, ce qui, concrètement, ne modifie rien pour la grande majorité d'entre eux puisque c'est déjà la pratique. C'est un coup d'esbrouffe.

La reconnaissance salariale et professionnelle des formations ? Oubliée! L'accord va même jusqu'à renforcer les clauses de dédit de formation en faveur des employeurs.,

Cet accord nuit gravement aux droits individuels et collectifs : captation des fonds de financement, détournement du CPF pour financer des formations qui sont à la charge de l'entreprise, réduction de la formation à un simple outil de gestion des emplois et facilitation de mise en place de plans sociaux...

Pourtant, 2 organisations syndicales ont validé sans réserve cet accord. La CGT s'y oppose.

NON A UN ACCORD D'EXTINCTION DU REGIME SPECIAL ET DE LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE

Il y a quelques mois 3 organisations syndicales ont rendu obligatoire la complémentaire santé pour tous les cheminots statutaires et contractuels dans le GPU SNCF. Elles affirmaient mettre en place un mécanisme (4 €/mois prélevés sur les salaires pour alimenter un fond de solidarité) qui leur garantissait une aide lorsqu'ils seraient en retraites.

En réalité, ce mécanisme est complétement inopérant pour les actuels retraités mais aussi pour les futurs retraités qui seraient transférés dans d'autres entreprises que des filiales SNCF (Transdev par exemple). Les cheminots cotiseraient tout au long (ou partie) de leur carrière sans jamais ouvrir de droits. Des millions d'euros sont ainsi détournés pour gaver des assurances privées.

Il renforce la contrainte faîte aux cheminots relevant du régime spécial à adhérer à une protection complémentaire conduisant à terme à la suppression des droits spécifiques du régime.

Ces mêmes organisations syndicales, UNSA ferroviaire, CFDT et SUD Rail ont pourtant réitéré leur positionnement dans la branche ferroviaire en signant un nouvel accord sans garantie de solidarité intergénérationnelle. Alors que la Sécurité sociale célèbre ses 80 ans, ce dispositif va à l'encontre même de ses principes fondamentaux.

De plus la faible part prise en charge par « l'employeur » ainsi que la couverture réduite reprises dans l'accord de branche, risquent à terme d'entraîner un alignement par le bas dans les entreprises.

La CGT s'y oppose!

OUI A UN NOUVEAU STATUT POUR DE NOUVEAUX DROITS

La fédération CGT des cheminots a engagé la riposte globale car lutter CONTRE tous les coups de boutoir ne suffit pas. Il est absolument nécessaire d'organiser en proximité la lutte POUR un Nouveau Statut du Travailleur Cheminot avec de nouveaux droits.

LA CGT A EXIGÉ L'OUVERTURE DE NÉGOCIATION POUR :

- L'extension du régime spécial SNCF à tous les cheminots ainsi que l'amélioration des droits
- Une grille unique des salaires et le déclenchement annuel de l'ancienneté
- La garantie de l'emploi avec l'interdiction de licenciement
- Des formations et un maintien de la rémunération an cas d'inaptitude sécurité
- Des formations à la main des cheminots avec une reconnaissance salariale et professionnelle automatique
- Une CPA/CAA pour tous les cheminots de la branche ferroviaire
- Des mesures de prévention et de réduction de la pénibilité notamment par l'organisation du temps de travail, la réduction du temps de travail, et la mise en place d'instances de proximité

INFORMEZ VOUS DANS LES SYNDICATS DE SITE ET FAITES COMME DES MILLIERS DE CHEMINOTS : REJOIGNEZ LA CGT !

ENSEMBLE REFUSONS L'IMPOSTURE

GAGNONS SUR NOS REVENDICATIONS